

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - $\ensuremath{\mathsf{TPSGC}}$

11 Laurier St./11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Special Projects/Projets Spéciaux 11 Laurier St./11, rue Laurier Place du Portage/, Phase III Floor 10C1/Étage 10C1 Gatineau Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet					
MOVING SERVICES					
Solicitation No N° de l'invitat	ion	Amendment No N° modif.			
EN578-131825/B	007				
Client Reference No N° de ré	Date				
20131825		2013	3-08	3-27	
GETS Reference No N° de réf	férence de SEAG				
PW-\$\$ZL-109-26299					
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./	N°۱	/ME	
109zl.EN578-131825					
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2013-09-06	nd fi	in	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT		
F.O.B F.A.B.				•	
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à:		Bu	yer Id - Id de l'acheteur	
Stephen, Renee			109	9zl	
Telephone No N° de téléphor	ne	FAX	FAX No N° de FAX		
(819) 956-6973 ()		(819) 956-2675			
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	•
Raison sociale et adresse du fouri	nisseur/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorize	ed to sign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autoris	sée à signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire e	en caractères d'imprimerie)
Signature	Date
1	

Delivery Offered - Livraison proposée



Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

109zl

EN578-131825/B

007

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20131825

File No. - N° du dossier 109zIEN578-131825

La présente modification vise à fournir des précisions et à repousser la date de clôture de la soumission jusqu'au 6 septembre 2013 à 14h HAE.

Réf.: Modification 005 – Demande de précisions

La réponse fournie est erronée. Bien que les frais de manutention aux terminaux ne soient pas inclus dans les taux, les frais administratifs ne s'appliquent pas aux frais de manutention aux terminaux ou aux frais de surestaries. Les frais administratifs s'appliquent conformément à l'Annexe B - Base de paiement, clause 12.5.

Pièce jointe 1 de la Partie 3 a été modifiée comme suit :

SUPPRIMER:

Pièce jointe 1 de la Partie 3 a a été supprimé dans son intégralité.

INSÉRER:

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 BARÈME DE PRIX

- 1.0 Le soumissionnaire doit proposer des taux fermes tout compris qui seront en vigueur pendant chacune des deux années (du 1er novembre au 31 octobre) de tout contrat subséquent, comme indiqué ci-dessus.
- 2.0 L'inclusion de données volumétriques annuels dans ce document ne représente pas un engagement de la part du Canada que son utilisation future des services décrits dans la demande de soumissions correspondra à ces données.

REMARQUE: Le soumissionnaire peut obtenir une version électronique des tableaux suivants en MS Word en communiquant avec l'autorité contractante dont le nom est indiqué au paragraphe 4.1.

3.0 Les taux seront fondés sur le poids net total par unité de poids de 100 livres à moins d'indication contraire.

DIRECTION DE L'OUEST 1.A Caissons mobiles

Tableau 1			Prix du soumissionnaire services d'origin à destination combinés		
DE ZONE 6 À	Nombre de déménagements	Poids (lb)	Tarif par q	Total	
Zone 1	1	1,000			
Zone 2	1	1,000			
Zone 3	1	2,709			
Zone 4	1	1,000			
Zone 5	1	1000			
Prix total de la so	umission				

EN578-131825/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20131825

Amd. No. - N° de la modif.

007

File No. - N° du dossier 109zlEN578-131825

Buyer ID - Id de l'acheteur

109zl

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Tableau 2			Prix du soumissionnaire services d'origin à destination combinés		
DE ZONE 7 À	Nombre de déménagements	Poids (lb)	Tarif par q	Total	
Zone 1	1	1,000			
Zone 2	1	1,600			
Zone 3	1	1,000			
Zone 4	1	1,000			
Zone 5	1	1,000			
Prix total de la s	oumission				

1.B **Chargements Lâches**

Tableau 1			Prix du soumissionnaire services d'origine à destination combinés		
DE LA ZONE 6 À	Nombre de déménagements	Poids (lb)	Tarif par q	Total	
Zone 1	5	49,713			
Zone 2	16	216,163			
Zone 3	110	1,050,160			
Zone 4	19	19,656			
Zone 5	2	23,398			
Prix total de la sou	ımission	_			

Tableau 2			Prix du soumissionnaire services d'origine à destination combinés		
DE LA ZONE 7 À	Nombre de déménagements	Poids (lb)	Tarif par q	Total	
Zone 1	1	6,967			
Zone 2	1	14,520			
Zone 3	11	118,701			
Zone 4	1	1,000			
Zone 5	1	1,000			
Prix total de la sou	mission				

EN578-131825/B

tation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

109zl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

007

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20131825

109zlEN578-131825

1.C Expédions par mer en provenance d'emplacements N.S.A.

Tableau 1 - Caissons mobiles			Prix du soumissionnaire au point à destination		
VERS	Nombre de déménagements	Poids (LB)	Tarif par q SD	Total	
Zone 1	1	1,000			
Zone 2	1	1,377			
Zone 3	3	13,087			
Zone 4	1	6,640			
Zone 5	1	1,000			
Zone 6	1	1,500			
Zone 7	1	1,000			
Prix total de la	soumission				

Tableau 2 - Chargements Lâches			Prix du soumissionnaire au point à destination		
VERS	Nombre de déménagements	Poids (LB)	Tarif par q SD	Total	
Zone 1	7	35,214			
Zone 2	4	17,075			
Zone 3	43	249,932			
Zone 4	7	47,672			
Zone 5	1	1,000			
Zone 6	3	32,165			
Zone 7	1	12,130			
Prix total de la	soumission				

1.D Expéditions de véhicules en provenance du Royaume-Uni et de l'Europe continentale

Tableau 1: Porte à porte, tarifs tout compris

VERS		De La Zone 6						
VERS	Classe I	Classe I Tarif Classe II Tarif Classe III Tarif						
Zone 1	19		2		1			
Zone 2	30		4		1			
Zone 3	50		26		1			
Zone 4	17		1		1			
Zone 5	2		1		1			
Prix total de	Prix total de la soumission							

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

109zl

EN578-131825/B

007

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20131825

File No. - N° du dossier 109zIEN578-131825

Tableau 2: Porte à porte, tarifs tout compris

VERS	De La Zone 7							
VERS	Classe I	Classe I Tarif Classe II Tarif Classe III Tarif To						
Zone 1	2		1		1			
Zone 2	1		1		1			
Zone 3	6		3		1			
Zone 4	1		1		1			
Zone 5	1		1		1			
Prix total de	Prix total de la soumission							

DIRECTION DE L'EST 2.A Caissons Mobile

Tableau 1			Prix du soumissionnaire services d'origine à destination combinés		
À ZONE 6 DE	Nombre de déménagements	Poids (lb)	Tarif par q	Total	
Zone 1	1	1,000			
Zone 2	1	1,000			
Zone 3	1	243			
Zone 4	1	1,160			
Zone 5	1	1,000			
Prix total de la so	umission				

Tableau 2			Prix du soumissionnaire services d'origine à destination combinés		
À ZONE 7 DE	Nombre de déménagements	Poids (lb)	Tarif par q	Total	
Zone 1	1	1,000			
Zone 2	1	1,000			
Zone 3	1	1,255			
Zone 4	1	1,000			
Zone 5	1	1,000			
Prix total de la so	umission				

EN578-131825/B

00

Buyer ID - Id de l'acheteur

007

109zl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20131825

109zIEN578-131825

2.B Chargements lâches

Tableau 1		Prix du soumissionnaire services d'origine à destination combinés		
À ZONE 6 DE	Nombre de déménagements	Poids (lb)	Tarif par q	Total
Zone 1	6	51,478		
Zone 2	19	154,598		
Zone 3	91	635,800		
Zone 4	12	88,417		
Zone 5	2	17,820		
Prix total de la soumission			-	

Tableau 2			Prix du soumission d'origine à destina	
À ZONE 7 DE	Nombre de déménagements	Poids (lb)	Tarif par q	Total
Zone 1	1	11,222		
Zone 2	1	4,608		
Zone 3	6	30,368		
Zone 4	2	16,760		
Zone 5	1	1,000		
Prix total de la so	umission			

2.C Expédions par mer à destination d'emplacements N.S.A.

Tableau 1 - Caissons mobiles		Prix du soumissionnaire au point d'origine		
VERS	Nombre de déménagements	Poids (LB)	Tarif par q SPO	Total
Zone 1	1	1,000		
Zone 2	1	7,020		
Zone 3	1	1,083		
Zone 4	1	1,000		
Zone 5	1	1,000		
Zone 6	1	800		
Zone 7	1	600		
Prix total de la soumission				

EN578-131825/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

007

109zl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20131825

109zlEN578-131825

Tableau 2 - Chargements Lâches		Prix du soumissionnaire au point d'origine		
VERS	Nombre de déménagements	Poids (LB)	Tarif par q SPO	Total
Zone 1	2	6,774		
Zone 2	14	62,888		
Zone 3	38	145,867		
Zone 4	6	22,740		
Zone 5	1	1,000		
Zone 6	5	26,880		
Zone 7	1	12,560		
Prix total de	e la soumission			

2.D Expéditions de véhicules à destination du Royaume-Uni et de l'Europe continentale

Tableau 1: Porte à porte, tarifs tout compris

EN			À DES	TINATIO	e 6		
PROVENANCE DE	Classe I	Tarif	Classe II	Tarif	Classe III	Tarif	Total
Zone 1	8		2		1		
Zone 2	25		4		1		
Zone 3	46		5		1		
Zone 4	18		1		1		
Zone 5	2		1		1		
Prix total de la soumission							

Tableau 2: Porte à porte, tarifs tout compris

EN	À DESTINATION DE LA Zone 7						
PROVENANCE DE	Classe I	Tarif	Classe II	Tarif	Classe III	Tarif	Total
Zone 1	2		1		1		
Zone 2	1		1		1		
Zone 3	4		3		1		
Zone 4	1		1		1		
Zone 5	1		1		1		
Prix total de la soumission							

EN578-131825/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

007

109zl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20131825

109zIEN578-131825

3.A Expédition prioritaire par avion en Provenance et à Destination de l'Europe et du Royaume -Uni

Tableau 1 - Direction ouest			Prix du soumissionnaire au point d'origine/destination combinés	
DE ZONE 6 À (à partir de l'étranger)	Nombre de déménagements	Poids (lb)	Tarif par q SPO/SD	Total
Zone 1	1	1,000		
Zone 2	21	4,861		
Zone 3	3	1,540		
Zone 4	1	1,000		
Zone 5	1	320		
Prix total de la soumission				

Tableau 2 - Direction ouest			Prix du soumissionnaire au point d'origine/destination combinés	
DE ZONE 7 À (à partir de l'étranger)	Nombre de déménagements	Poids (lb)	Tarif par q SPO/SD	Total
Zone 1	4	1,298		
Zone 2	22	3,852		
Zone 3	1	1,000		
Zone 4	2	840		
Zone 5				
Prix total de la soumission				

Tableau 3 - Direction l'e	Prix du soumissionnaire au point d'origine/destination combinés			
À ZONE 6 DE (vers des aéroports européens)	Nombre de déménagements	Poids (lb)	Tarif par q SPO/SD	Total
Zone 1	2	573		
Zone 2	10	3,045		
Zone 3	2	521		
Zone 4	2	752		
Zone 5	1	320		
Prix total de la soumissi	on			

EN578-131825/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

007

109zl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

20131825

109zlEN578-131825

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Tableau 4 - Direction l'é	est	Prix du soumissionnaire au point d'origine/destination combinés		
À ZONE 7 DE (vers des aéroports européens)	Nombre de déménagements	Poids (lb)	Tarif par q SPO/SD	Total
Zone 1	1	220		
Zone 2	12	3,457		
Zone 3	2	521		
Zone 4	4	752		
Zone 5	1	220		
Prix total de la soumiss	ion			

3.B Expédition Prioritaire par Avion en Provenance/à Destination d'Emplacements N.S.A.

Tableau 1			Prix du soumissionnaire au point d'origine	
À DESTINATION	Nombre de déménagements	Poid (lb)	Tarif par q SPO	Total
Zone 1	7	2,293		
Zone 2	10	3,250		
Zone 3	38	16,188		
Zone 4	12	6,672		
Zone 5	10	5,280		
Zone 6	4	1,280		
Zone 7	3	960		
Prix total de la soumis	ssion			

Tableau 2	bleau 2			Prix du soumissionnaire au point à destination		
EN PROVENANCE	Nombre de déménagements	Poid (lb)	Tarif par q SPO	Total		
Zone 1	12	3,050				
Zone 2	10	3,320				
Zone 3	46	66,552				
Zone 4	14	5,964				
Zone 5	9	2,934				
Zone 6	2	640				
Zone 7	1	520				
Prix total de la soumission						

EN578-131825/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

007

109zl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20131825

109zlEN578-131825

EUROPE – Déménagements locaux ou à l'intérieur de l'Europe 4.0

Tableau 1		Prix du soumissionnaire services d'origine à destination combinés		
Distance	Nombre de déménagements	Poids (lb)	Tarif par q	Total
0-999 KM	1	1,000		
1000 - 1999 KM	1	9,220		
2000 - 2999 KM	6	31,522		
3000 - 3999 KM	1	5,964		
4000 - 4999 KM	1	12,934		
Prix total de la soumission				

EN578-131825/B

20131825

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

007

109zl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier 109zIEN578-131825 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5.0 Protection Valeur à Neuf (PVN) - M et E et Protection - Véhicule Personelle

Critêres	Valeur des marchandises expédiées (auz fins d'évaluation seulement) (a)	Tarif pour chaque valeur de 1 000\$ (b)	Total (a) x (b) =
Assurance pour le			
Déménagements outre-mer (comprenenant l'entreposage en transit au point d'origne ou à destination)- jusqu'à 10 000 lb (100 000 dollars)	1,677,178 lbs x \$10.00 = \$16,771,780		
Assurance pour le Déménagements outre-mer (comprenenant l'entreposage en transit au point d'origne ou à destination)- Pour chaque tranche de 1 000 \$ au-delà de la protection de 100 000\$ (plus de 10,000 lbs)	1,818,510 lbs x \$10.00 = \$18,185,100		
Assurance pour le déménagement Europe - Intra/local (conprenant l'entreposage en transit pendant un maximum de 120 jours)- jusqu'à 10 000 lb (100 000 dollars)	47,109 lbs x \$10.00 = \$471,090		
Assurance pour le déménagement Europe - Intra/local(conprenant l'entreposage en transit pendant un maximum de 120 jours)- Pour chaque tranche de 1 000 \$ au-delà de la protection de 100 000\$ (plus de 10,000 lbs)	144, 714 lbs x \$10.00 = \$1,447,140		
Protection pour véhicule personnel (comprenenant	Valeur estimée		
l'entreposage en transit au point d'origne ou à destination pendant un maximum de 30 jours)	\$3,350,260		
Protection supplémentaire en v	`	ers)	
Transport à grande distance	\$250,000		
Déménagement kicak			
Prix total de la soumission			

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

109zl

EN578-131825/B

007 File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20131825

109zlEN578-131825

6.0 Entreposage en Transit Pendant Plus de 30 Jours

Tableau 1			Prix du soumissionnaire	
	Nombre de déménagements	Poids (lb)	Tarif par q par jour	Total
Entreposage en transit pendant plus de 30 jours	5	15,000		
Prix total de la soumission				

7.0 Réemballage Après une Inspection Douanière

Tableau 1		Ī	Prix du so	umissionnaire
	Nombre de déménagements	Poids (lb)	Tarif par q	Total
Réemballage après une inspection douanière	5	22,000	_	
Prix total de la soumission				

Solicitation No. - N° de l'invitation EN578--131825/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif. $007 \label{eq:constraint}$ File No. - N° du dossier

109zIEN578-131825

Buyer ID - Id de l'acheteur 109zl

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20131825

8.0 Résumé des Tableaux (pour l'exercise financier 01 Novembre 2013 to 31 Octobre 2015)

Le soumissionnaire doit indiquer le prix total de sa soumission qu'il a indiqué aux tableaux précédents. Le soumissionnaire doit évaluer le prix de ses services en dollars canadiens:

1.	EN DIRECTION DE L'OUEST	
	Caissons mobiles (paragraphe 1A. Tableaux 1 et 2)	\$
	Chargements lâches (paragraphe 1B. Tableaux 1 et 2)	\$
	Caissons mobiles (Tableau 1) à destination d'Endroits non Précisés	\$
	Chargements lâches (Tableau 2) à destination d'Endroits non Précisés	\$
	Expéditions de véhicules (Tableau 1 et 2)	\$
2.	EN DIRECTION DE L'EST	
	Caissons mobiles (paragraphe 2A. Tableaux 1 et 2)	\$
	Chargements lâches (paragraphe 2B. Tableaux 1 et 2)	\$
	Caissons mobiles (Tableau 1) vers destination d'Endroits non Précisés	\$
	Chargements lâches (Tableau 2) vers destination d'Endroits non Précisés	\$
	Expéditions de véhicules (Tableau 1 et 2)	\$
3.	EXPÉDITIONS PRIORITAIRES PAR AIR	
	En direction de l'ouest (paragraphe 3A, Tableaux 1 et 2)	\$
	En direction de l'est (paragraphe 3A, Tableaux 3 et 4)	\$
	à destination d'Endroits non Précisés (paragraphe 3B, Tableau 1)	\$
	En provenance d'Endroits non Précisés(paragraphe 3B, Tableau 2)	\$
4.	Europe - Déménagements locaux ou à l'intérrieur de l'Europe	\$
5.	Assurance en valeur à neuf (paragraphe 4.0)	\$
6.	Entreposage en transit pendant plus de 30 jours (paragraphe 5.0)	\$
7.	Réemballage après une inspection douanière (paragraphe 6.0)	\$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

109zl

EN578-131825/B

File No. - N° du dossier

007

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20131825

109zlEN578-131825

PRIX ANNUEL TOTAL DE LA SOUMISSIONS POUR CHACUNE DES ANNÉES 1 ET 2 (DU 1ER NOVEMBRE 2013AU 31 OCTOBRE 2015))

9

TAUX D'INDEXATION AU COURS DE LA PÉRIODE DU CONTRAT

(Partie 7, contrat éventuel, Annexe B, Base de Paiement, se reporter au paragraphe 11.0)

1. Calcul de l'indexation des prix au cours de la duré du contrat: Les soumissionnaires doivent proposer un prix en dollars constants pour l'année 2013 et un taux d'indexaton des prix calculé en fonction d'un ou d'indices de Statistique Canada ou de gouvernements étrangers en utilisant la formule fournie en référence. Pour chacune des années du contrat indiquées ci-dessous, les prix révisés doivent être calculés en utilisant la formule de calcul de l'indexation des prix et de ou des indices utilisés. Les soumissions des entrepreneurs qui ne fournissent pas ces données calculées en fonction d'un ou d'indices de Statistique Canada ou de gouvernements étrangers afin que TPSGC puisse calculer l'indexation des prix (pour l'évaluation et pour le contrat: seront jugées non recevables et rjetées d'emblée.

ET

2. Augmentation plafond en poucentage: Les soumissionnaires doivent présenter une augmentation plafond en pourcentage qui s'applique à chacune des années indiquées

Période du contrat	Date	Augmentation plafond en pourcentage
Période du contrat 3	01 novembre /15 au 31 octobre/16	
Période d'option 1	01 novembre/16 au 31 octobre/17	
Période d'option 2	01 novembre/17 au 31 octobre/18	
Période d'option 3	01 novembre/18 au 31 octobre /19	

Où:

- la période du contrat 3 s'applique aux taux proposés par le soumissionnaire en dollars de 2013:
- la période d'option 1 s'applique aux taux en vigueur pendant la période de contrat 3;
- la période d'option 2 s'applique aux taux en vigueur pendant la période d'option 1;
- la période d'option 3 s'applique aux taux en vigueur pendant la période d'option 2.

EN578-131825/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20131825

Amd. No. - N° de la modif.

007

File No. - N° du dossier 109zIEN578-131825 Buyer ID - Id de l'acheteur

109zl

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

CALCUL DE PRIX TOTAL

Aux fins d'évluation SEULEMENT: On ne demandera pas aux soumissionnaires d'effectuer ce calcul ou d'y répondre :

- 1. 2 X le total de l'évaluation annuelle calculé dans le tableau sommaire ci-dessus (paragraphe 8.0)
- 2. Le total de l'évaluation annuelle calculé dans le tableau sommaire ci-dessus (paragraphe 8.0) x (1 + l'augmentation plafond en pourcentage pour la période de contrat 3)
- 3. Le total de l'évaluation annuelle calculé à la ligne 2 x (1 + l'augmentation plafond en pourcentage pour la période d'option 1)
- 4. Le total de l'évaluation annuelle calculé à la ligne 3 x (1 + l'augmentation plafond en pourcentage pour la période d'option 2)
- 5. Le total de l'évaluation annuelle calculé à la ligne 4 x (1 + l'augmentation plafond en pourcentage pour la période d'option 3)
 Total (ligne 1 à 5 inclusivement)

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

007

Buyer ID - Id de l'acheteur

109zl

EN578-131825/B

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20131825

109zIEN578-131825

L'annexe B a été modifiée comme suit :

SUPPRIMER:

L'annexe B a été supprimé dans son intégralité.

INSÉRER:

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

L'entrepreneur sera payé conformément aux modalités de paiement ci-dessous pour les travaux exécutés dans le cadre du contrat.

1.0 Généralities

- 1.1 Tous les montants figurant dans la présente section sont indiqués en dollars canadiens
- 1.2 Les factures doivent être remises en dollars canadiens et payées en dollars canadiens.

2.0 Tarifs

Les tarifs relatifs aux déménagements en provenance et à destination des points en Europe et au Royaume-Uni ont été établis en fonction de sept zones, soit cinq au Canada et deux en Europe. Les taux seront fondés sur le poids net total par unité de poids de100 livres à moins d'indication contraire.

a. Envois fractionnés - si une expédition est cédulée pour être tranportée au taux de chargement lâche et le tout ne peut être chargé. Si le surplus doit être expédié dans des caissons mobiles, le taux pour chargement lâche sera appliqué pour l'enpédition en entier.

Ces zones figurent ci-après :

2.1 ZONES AU CANADA:

Zone	Regions Comprises
1	Colombie-Britannique
2	Alberta, Saskatchewan, Manitoba
3	Ontario et Québec, à l'exception de la région du Nord
4	Maritimes
5	Terre-Neuve, Nord de l'Ontario à partir de l'extérieur de la zone locale de North Bay, Nord du Québec à partir du nord de la zone locale de la BFC Bagotville, Territoires du Nord-Ouest et Yukon

Remarque: Les envois à destination ou en provenance de la zone continentale des États-Unis, y compris les véhicules personnels et expéditions prioritaires par avion, seront facturés au prix coûtant majoré, et les frais administratifs seront appliqués selon la définition des emplacements N.S.A.

 $Solicitation \ No. - N^{\circ} \ de \ l'invitation \\ Amd. \ No. - N^{\circ} \ de \ la \ modif. \\ Buyer \ ID - Id \ de \ l'acheteur$

EN578-131825/B 007 109zl

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20131825 109zlEN578-131825

2.2 ZONES EN EUROPE ET AU ROYAUME-UNI:

Zone	Regions Comprises
6	Royaume-Uni, Allemagne, Nord de la France (y compris Paris), Danemark, Belgique, Pays-Bas, et Autriche
7	Sud de la France (Sud de Paris), Italie, Norvège, Suisse, Espagne, Portugal, Pologne, Turquie, et Hongrie

2.3 Véhicules Personnels

Les catégories de véhicules relatives aux données historiques d'expédition des véhicules personnels susmentionnées sont les suivantes:

Catégorie	Description
Catégorie I	Toutes les voitures. Hauteur inférieure à 1,60 m et moins de 14m ³
Catégorie II	Toutes les minifourgonnettes, tous les véhicules utilitaires port sauf les
	modèles Expedition, Navigator et Excursion de Ford et Tahoe, Yukon et
	Suburban de Chevrolet/GMC. Hauteur inférieure à 2 m et au plus 17 m ³
Catégorie III	Tous les gros véhicules utilitaires sport (modèles Expedition, Navigator et
	Excursion de Ford et Tahoe, Yukon et Suburban de Cheverolet/GMC), les
	camionnettes, les fourgons et les autres véhicules surdimensionnéa allant
	jusqu'à trois quarts de tonnes. Hauteur supérieure à 2m et au plus 25 m ^{3.}

3.0 Direction Ouest

3.1 ENVOIS DE CAISSONS MOBILES EN PROVENANCE DU ROYAUME-UNI ET DE L'EUROPE (ZONES 6 ET 7)

Frais (tarifs au/quintal (q) basé sur le total du poids net) :

De la Zone "6" à	Services d'Origine/Destination Combinés
Zone 1	\$x.xx/q
Zone 2	\$x.xx/q
Zone 3	\$x.xx/q
Zone 4	\$x.xx/q
Zone 5	\$x.xx/q

De la Zone "7" à	Services d'Origine/Destination Combinés
Zone 1	\$x.xx/q
Zone 2	\$x.xx/q
Zone 3	\$x.xx/q
Zone 4	\$x.xx/q
Zone 5	\$x.xx/q

Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-131825/B

Amd. No. - N° de la modif. 007

Buyer ID - Id de l'acheteur

109zl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier 109zIEN578-131825

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20131825

- 3.1.1 Les frais comprennent la consultation préalable au déménagement, le préemballage, l'emballage, la manutention des M&E entre le lieu de résidence et le moyen de transport, le chargement, transport intérieur en Europe et au Canada, les frais de transport maritimes. le temps d'attente, le déchargement, le déballage, le service de navette, les permis de stationnement, le levage, l'abaissement, l'arrimage, jusqu'à 30 jours d'entrposage en cours de déménagement au besoin, la préparation des documents et tout autre service requis pour faire le déménagement qui peut ne pas être précisé autrement excluant les droits de touanes et taxes;
- 3.1.2 Poids minimum de 500 lb.;
- 3.1.3 Les tarifs doivent être appliqués au poids net total (à l'exception des expéditions prioritaires par avion);
- 3.1.4 Les frais de manutention aux terminaux, s'il y a lieu, seront payés selon les factures réelles de tiers; et
- 3.1.5 Remballage après l'inspection des douanes : x,xx \$/q. Ce tarif s'applique seulement si l'expédition est déchargée dans l'entrepôt pour satisfaire à inspection par les douanes.
- ENVOIS DE CHARGEMENTS LÂCHES EN PROVENANCE DU ROYAUME-UNI ET 3.2 D'EUROPE (ZONES 6 ET 7)

Frais (tarifs au/quintal (q) basé sur le total du poids net):

De la Zone "6" à	Services d'Origine/Destination Combinés	
Zone 1	\$x.xx/q	
Zone 2	\$x.xx/q	
Zone 3	\$x.xx/q	
Zone 4	\$x.xx/q	
Zone 5	\$x.xx/q	

De la Zone "7" à	Services d'Origine/Destination Combinés
Zone 1	\$x.xx/q
Zone 2	\$x.xx/q
Zone 3	\$x.xx/q
Zone 4	\$x.xx/q
Zone 5	\$x.xx/q

3.2.1 Les frais comprennent la consultation préalable au déménagement, le préemballage, l'emballage, la manutention des M&E entre le lieu de résidence et le moyen de transport, le chargement, transport intérieur en Europe et au Canada, les frais de transport maritimes, le temps d'attente, le déchargement, le déballage, le service de navette, les permis de stationnement, le levage, l'abaissement, l'arrimage, l'entreposage en cours de déménagement jusqu'à 30 jours au besoin. la documentation et tout autre service requis pour faire le déménagement qui peut ne

Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-131825/B

Amd. No. - N° de la modif. $007 \label{eq:condition}$

Buyer ID - Id de l'acheteur

109zl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20131825

109zlEN578-131825

pas être précisé autrement excluant les droits de douanes et taxes;

- 3.2.2 Poids minimum de 500 lb (ne s'applique qu'aux expéditions par mer).;
- 3.2.3 Les tarifs doivent être appliqués au poids net total (à l'exception des expéditions prioritaires par avion);
- 3.2.4 Les frais de manutention aux terminaux, s'il y a lieu, seront payés selon les factures réelles de tiers (pas de frais administratifs); et
- 3.2.5 Remballage après l'inspection des douanes : x,xx \$/q. Ce tarif s'applique seulement si l'expédition est déchargée dans l'entrepôt pour satisfaire à l'inspection par les douanes.

3.3. EXPÉDITIONS PAR MER EN PROVENANCE D'EMPLACEMENTS N.S.A.

Envois de Caissons Mobiles - Frais (tarifs au/quintal (q) basé sur le total du poids net):

VERS	En Provenance d'Emplacements N.S.A.	Services au Point de Destination M et E
Zone 1		\$x.xx/q
Zone 2		\$x.xx/q
Zone 3		\$x.xx/q
Zone 4		\$x.xx/q
Zone 5		\$x.xx/q
Zone 6		\$x.xx/q
Zone 7		\$x.xx/q

Envois de Chargements Làches - Frais (tarifs au/quintal (q) basé sur le total du poids net):

VERS	En Provenance d'Emplacements N.S.A.	Services au Point de Destination M et E
Zone 1		\$x.xx/q
Zone 2		\$x.xx/q
Zone 3		\$x.xx/q
Zone 4		\$x.xx/q
Zone 5		\$x.xx/q
Zone 6		\$x.xx/q
Zone 7		\$x.xx/q

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EN578-131825/B

007

109zl

20131825

File No. - N° du dossier 109zIEN578-131825 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Expéditions par Air - Frais (tarifs au/quintal (q) basé sur le total du poids net):

VERS	En Provenance d'Emplacements N.S.A.	Services au Point de Destination M et E
Zone 1		\$x.xx/q
Zone 2		\$x.xx/q
Zone 3		\$x.xx/q
Zone 4		\$x.xx/q
Zone 5		\$x.xx/q
Zone 6		\$x.xx/q
Zone 7		\$x.xx/q

- 3.3.1 Les frais comprennent, la manutention des M&E entre le lieu de résidence et le moyen de transport, transport intérieur, le temps d'attente, le déchargement, le déballage, le service de navette, les permis de stationnement, le levage, l'abaissement, l'arrimage, l'entreposage en cours de déménagement jusqu'à 30 jours au besoin, la documentation et tout autre service requis pour faire le déménagement qui peut ne pas être précisé autrement excluant les droits de douanes et taxes;
- 3.3.2 Poids minimum de 500 lb (ne s'applique qu'aux expéditions par mer);
- 3.3.3 Les frais doivent être appliqués au poids net total (à l'exception des expéditions prioritaires par avion);
- 3.3.4 La majorité des expéditions en provenance d'un emplacement N.S.A. seront transportées par voie maritime, sauf dans le cas de certaines destinations pour lesquelles l'entrepreneur devra utiliser le fret aérien. L'entrepreneur devra obtenir trois soumissions pour le fret maritime ou aérien des M et E ainsi que pour un véhicule personnel, le transport intérieur et les services au point d'origine. L'entrepreneur devra présenter les soumissions originales obtenues ou fournir un justification s'il a obtenu moins de trois soumissions. Les soumissions doivent être examinées et approuvées par l'AM avant le début des services. Les soumissions de fret maritime ou aérien pour les M et E ainsi que pour les véhicules personnels doivent inclure le GTT, qui doit être respecté. Ces soumissions, ainsi que les factures réelles payées à des tiers, doivent être présentées avec les factures du déménagement. L'entrepreneur peut parfois demander à ses sous-traitants d'obtenir des soumissions pour leur compte. Toutefois, au Canada, il ne sera payé que le coût réel payé au fournisseur de services tiers et les frais d'administration s'appliqueront conformément au paragraphe 12.5. Une copie de ces factures payées doit être présentée avec la facture finale;
- 3.3.5 Les frais de manutention aux terminaux, s'il y a lieu, seront payés selon les factures réelles de tiers; et
- 3.3.6 Remballage après l'inspection des douanes : x,xx \$/q. Ce tarif s'applique seulement si l'expédition est déchargée dans l'entrepôt pour satisfaire à l'inspection par les douanes;
- 3.3.7 La protection des taux d'échange ne s'applique pas pour ce service.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EN578-131825/B

007

109zl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20131825

109zIEN578-131825

3.4 EXPÉDITIONS DE VÉHICULES EN PROVENANCE DU ROYAUME-UNI ET DE L'EUROPE CONTINENTALE

Porte à porte:

VERS	EN PROVENANCE DE LA ZONE «6»		
	Classe I	Classe II	Classe III
Zone 1	\$x.xx/q	\$x.xx/q	\$x.xx/q
Zone 2	\$x.xx/q	\$x.xx/q	\$x.xx/q
Zone 3	\$x.xx/q	\$x.xx/q	\$x.xx/q
Zone 4	\$x.xx/q	\$x.xx/q	\$x.xx/q
Zone 5	\$x.xx/q	\$x.xx/q	\$x.xx/q

VERS	EN PROVENANCE DE LA ZONE «7»		
	Classe I	Classe II	Classe III
Zone 1	\$x.xx/q	\$x.xx/q	\$x.xx/q
Zone 2	\$x.xx/q	\$x.xx/q	\$x.xx/q
Zone 3	\$x.xx/q	\$x.xx/q	\$x.xx/q
Zone 4	\$x.xx/q	\$x.xx/q	\$x.xx/q
Zone 5	\$x.xx/q	\$x.xx/q	\$x.xx/q

Les services requis comprennent:

- 3.4.1 Au point d'origine: l'acceptation du véhicule au point d'origine, l'établissement du rapport sur l'état du véhicule, le nettoyage conforme aux normes de l'ACIA ou d'une autre organisation étrangère, le chargement, le calage et l'arrimage conformément à la méthode d'expédition sélectionnée, le transport terrestre en Europe, le transport terrestre au Canada, les frais de transport maritime et la préparation de documents, ainsi que tout autre service requis pour faire le déménagement qui peut ne pas être précisé autrement excluant les droits de douanes et taxes
- 3.4.2 Au point de destination: la surveillance du véhicule personnel d'expédition pour assurer la conformité au Guide du temps de transit (GTT), la déclaration en douane, la disponibilité du véhicule aux fins d'inspection de l'ACIA ou d'une autre organisation étrangère, le retrait du calage et de l'arrimage et le déchargement du véhicule du conteneur et, au besoin, la conservation du véhicule dans un entrepôt des douanes pendant que l'expéditeur obtient les autorisations nécessaires auprès de l'ASFC ou de l'organisation étrangère équivalente, l'accessibilité de la documentation pour l'expéditeur aux fins du dédouanement, le nettoyage du véhicule avant l'inspection par l'expéditeur, l'inspection du véhicule en compagnie de l'expéditeur à l'aide du rapport sur l'état du véhicule au point d'origine, l'annotation de tout nouveau dommage et le transfert du véhicule à la résidence de l'expéditeur. Les tarifs comprennent tout autre service requis pour faire le déménagement qui peut ne pas être précisé autrement excluant les droits de douanes et taxes.
- 3.4.3 Entreposage sécurisé pour une période maximale de 30 jours civils.
- 3.4.4 Les Les frais de manutention aux terminaux, s'il y a lieu, seront payés selon les factures réelles de tiers; et

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EN578-131825/B

007

109zl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

20131825

109zlEN578-131825

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

3.4.5 La protection des devises s'applique pour ce service.

4.0 Direction Est

4.1 ENVOIS DE CAISSONS MOBILES À DESTINATION DU ROYAUME-UNI ET DE L'EUROPE CONTINENTAUX (ZONES 6 ET 7)

Frais (tarifs au/quintal (q) basé sur le total du poids net):

A Destination de la Zone 6 en Provenance de	Services d'Origine/Destination Combinés
Zone 1	\$x.xx/q
Zone 2	\$x.xx/q
Zone 3	\$x.xx/q
Zone 4	\$x.xx/q
Zone 5	\$x.xx/q

A Destination de la Zone 7 en Provenance de	Services d'Origine/Destination Combinés
Zone 1	\$x.xx/q
Zone 2	\$x.xx/q
Zone 3	\$x.xx/q
Zone 4	\$x.xx/q
Zone 5	\$x.xx/q

- 4.1.1 Les frais comprennent la consultation préalable au déménagement, le préemballage, l'emballage, la manutention des M&E entre le lieu de résidence et le moyen de transport, le chargement, transport intérieur en Europe et au Canada, frais de transport maritimes, le temps d'attente, le déchargement, le déballage, le service de navette, les permis de stationnement, le levage, l'abaissement, l'arrimage, l'entreposage en cours de déménagement jusqu'à 30 jours au besoin, la préparation des documents et tout autre service requis pour faire le déménagement qui peut ne pas être précisé autrement excluant les droits de douanes et taxes;
- 4.1.2 Poids minimum de 500 lb (ne s'applique qu'aux expéditions par mer);
- 4.1.3 Les tarifs doivent être appliqués au poids net total (à l'exception des expéditions prioritaires par avion).
- 4.1.4 Les frais de manutention aux terminaux, s'il y a lieu, seront payés selon les factures réelles de tiers.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EN578-131825/B

007

109zl

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20131825

File No. - N° du dossier 109zIEN578-131825 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

4.2 ENVOIS DE CHARGEMENTS LÂCHES À DESTINATION DU ROYAUME-UNI ET DE L'EUROPE (ZONES 6 ET 7) - TARIFS PAR LIVRE

Frais (tarifs au/quintal (q) basé sur le total du poids net):

A Destination de la Zone 6	Services d'Origine/Destination
en Provenance de	Combinés
Zone 1	\$x.xx/q
Zone 2	\$x.xx/q
Zone 3	\$x.xx/q
Zone 4	\$x.xx/q
Zone 5	\$x.xx/q

A Destination de la Zone 7	Services d'Origine/Destination
en Provenance de	Combinés
Zone 1	\$x.xx/q
Zone 2	\$x.xx/q
Zone 3	\$x.xx/q
Zone 4	\$x.xx/q
Zone 5	\$x.xx/q

- 4.2.1 Les frais comprennent la consultation préalable au déménagement, le préemballage, l'emballage, la manutention des M&E entre le lieu de résidence et le moyen de transport, le chargement, le transport intérieur en Europe et au Canada, les frais de transport maritimes, le temps d'attente, le déchargement, le déballage, le service de navette, les permis de stationnement, le levage, l'abaissement, l'arrimage, l'entreposage en cours de déménagement jusqu'à 30 jours au besoin, les préparation des documents et tout autre service requis pour faire le déménagement qui peut ne pas être précisé autrement excluant les droits de douanes et taxes;
- 4.2.2 Poids minimum de 500 lb (ne s'applique qu'aux expéditions par mer);
- 4.2.3 Les tarifs doivent être appliqués au poids net total (à l'exception des expéditions prioritaires par avion).
- 4.2.4 Les frais de manutention aux terminaux, s'il y a lieu, seront payés selon les factures réelles de tiers.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EN578-131825/B

007

109zl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20131825

109zIEN578-131825

4.3 EXPÉDITION PAR MER À DESTINATION D'EMPLACEMENTS N.S.A

Envois de Caissons Mobiles - Frais (tarifs au/quintal (q) basé sur le total du poids net):

EN PROVENANCE DE	A Destination d'Emplacements N.S.A.	Services au Point d'Origine
Zone 1		\$x.xx/q
Zone 2		\$x.xx/q
Zone 3		\$x.xx/q
Zone 4		\$x.xx/q
Zone 5		\$x.xx/q
Zone 6		\$x.xx/q
Zone 7		\$x.xx/q

Envois de Chargements Làches - Frais (tarifs au/quintal (q) basé sur le total du poids net):

EN PROVENANCE DE	A Destination d'Emplacements N.S.A.	Services au Point d'Origine
Zone 1		\$x.xx/q
Zone 2		\$x.xx/q
Zone 3		\$x.xx/q
Zone 4		\$x.xx/q
Zone 5		\$x.xx/q
Zone 6		\$x.xx/q
Zone 7		\$x.xx/q

Expéditions par Air - Frais (tarifs au/quintal (q) basé sur le total du poids net):

EN PROVENANCE DE	A Destination d'Emplacements N.S.A.	Services au Point d'Origine
Zone 1		\$x.xx/q
Zone 2		\$x.xx/q
Zone 3		\$x.xx/q
Zone 4		\$x.xx/q
Zone 5		\$x.xx/q
Zone 6		\$x.xx/q
Zone 7		\$x.xx/q

- 4.3.1 Les frais comprennent la consultation préalable au déménagement, le préemballage, l'emballage, la manutention des M&E entre le lieu de résidence et le moyen de transport, le chargement, le transport intérieur au Canada, le temps d'attente, le service de navette, les permis de stationnement, le levage, l'abaissement, l'arrimage, l'entreposage en cours de déménagement jusqu'à 30 jours au besoin, la préparation des documents et tout autre service requis pour faire le déménagement qui ne peut pas être autrement précisé excluant les droits de douanes et taxes;
- 4.3.2 Poids minimum de 500 lb (ne s'applique qu'aux expéditions par mer);

EN578-131825/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

007

109zl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20131825

109zlEN578-131825

4.3.3 Les tarifs doivent être appliqués au poids net total (à l'exception des expéditions prioritaires par avion);

- La majorité des expéditions à destination d'un emplacement N.S.A. seront effectuées 4.3.4 par voie maritime, sauf dans le cas de certaines destinations pour lesquelles l'entrepreneur devra utiliser le fret aérien. L'entrepreneur devra obtenir trois soumissions pour le fret maritime ou aérien des M et E ainsi que pour un véhicule personnel, le transport intérieur et les services au point de destination. L'entrepreneur devra présenter les soumissions originales obtenues ou fournir une justification s'il a obtenu moins de trois soumissions. Les soumissions doivent être examinées et approuvées par l'AM avant le début des services. Le sous-traitant devra faire une inspection visuelle à la résidence de l'expéditeur pour confirmer le poids et volume estimatif et ajuster le coût soumis. La soumission révisée sera soumise à l'AM pour action. Les soumissions de fret maritime ou aérien pour les M et E ainsi que pour les véhicules personnels doivent inclure le temps de passage, qui doit être respecté. Ces soumissions, ainsi que les factures réelles payées à des tiers, doivent être présentées avec les factures du déménagement. L'entrepreneur peut parfois demander à ses sous-traitants d'obtenir des soumissions pour leur compte. Toutefois, au Canada, il ne sera payé que le coût réel payé au fournisseur de services tiers et les frais d'administration s'appliqueront conformément au paragraphe 12.5. Une copie de ces factures payées doit être présentée avec la facture finale; et
- 4.3.5 Les frais de manutention aux terminaux, s'il y a lieu, seront payés selon les factures réelles de tiers; et
- 4.3.6 La protection des devises ne s'applique pas pour ce service.

4.4 EXPÉDITIONS DE VÉHICULES A DESTINATION DU ROYAUME-UNI ET DE L'EUROPE CONTINENTALE

Porte à porte:

EN PROVENANCE DE	A DESTINATION DE LA ZONE «6»		
	Classe I	Classe II	Classe III
Zone 1	\$x.xx/q	\$x.xx/q	\$x.xx/q
Zone 2	\$x.xx/q	\$x.xx/q	\$x.xx/q
Zone 3	\$x.xx/q	\$x.xx/q	\$x.xx/q
Zone 4	\$x.xx/q	\$x.xx/q	\$x.xx/q
Zone 5	\$x.xx/q	\$x.xx/q	\$x.xx/q

VERS	EN PROVENANCE DE LA ZONE «7»		
	Classe I	Classe II	Classe III
Zone 1	\$x.xx/q	\$x.xx/q	\$x.xx/q
Zone 2	\$x.xx/q	\$x.xx/q	\$x.xx/q
Zone 3	\$x.xx/q	\$x.xx/q	\$x.xx/q
Zone 4	\$x.xx/q	\$x.xx/q	\$x.xx/q
Zone 5	\$x.xx/q	\$x.xx/q	\$x.xx/q

EN578-131825/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20131825

Amd. No. - N° de la modif.

007

File No. - N° du dossier 109zIEN578-131825 Buyer ID - Id de l'acheteur

109zl

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les services requis comprennent:

- 4.4.1 Au point d'origine: l'acceptation du véhicule au point d'origine, l'établissement du rapport sur l'état du véhicule, le nettoyage conforme aux normes de l'ACIA ou d'une autre organisation étrangère équivalente, le chargement, le calage et l'arrimage conformément à la méthode d'expédition sélectionnée, le transport terrestre en Europe, le transport terrestre au Canada, les frais de transport maritime et la préparation de documents, Les tarifs comprennent tout autre service requis pour faire le déménagement qui peut ne pas être précisé autrement excluant les droits de douanes et taxes.
- 4.4.2 Au point de destination: la surveillance du véhicule personnel d'expédition pour assurer la conformité au Guide du temps de transit (GTT), la déclaration en douane, la disponibilité du véhicule aux fins d'inspection de l'ACIA ou d'une autre organisation étrangère, le retrait du calage et de l'arrimage et le déchargement du véhicule du conteneur et, au besoin, la conservation du véhicule dans un entrepôt des douanes pendant que l'expéditeur obtient les autorisations nécessaires auprès de l'ASFC ou de l'organisation étrangère équivalente, l'accessibilité de la documentation pour l'expéditeur aux fins du dédouanement, le nettoyage du véhicule avant l'inspection par l'expéditeur, l'inspection du véhicule en compagnie de l'expéditeur à l'aide du rapport sur l'état du véhicule au point d'origine, l'annotation de tout nouveau dommage et le transfert du véhicule à la résidence de l'expéditeur. Les tarifs comprennent tout autre service requis pour faire le déménagement qui peut ne pas être précisé autrement excluant les droits de douanes et taxes.
- 4.4.3 Entreposage sécurisé pour une période maximale de 30 jours civils.
- 4.4.4 Les frais de manutention aux terminaux, s'il y a lieu, seront payés selon les factures réelles de tiers; et
- 4.4.5 La protection des devises s'applique pour ce service.
- 4.4.6 Pour les véhicules transportés des zones 1 à 7 vers une emplacement N.S. A., les tarfis suivants s'appliquent;
 - a. Le tarif comprend l'acceptation du véhicule au point d'origine, la préparation du rapport sur l'état du véhicule, le nettoyage pour assurer la conformité aux exigences agricoles du pays destinataire, l'entreposage sécuritaire pendant une durée maximale de trente (30) jours, et la préparation de documents exluant les droits de douanes et taxes.

Tarifs fermes tout compris

xx,xx \$ CAN

Le chargement, le calage et l'arrimage en conteneurs, au besoin, pour empêcher les mouvements pendant le transport xx,xx \$ CAN

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - ld de l'acheteur

109zl

EN578-131825/B

007

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20131825

File No. - N° du dossier 109zIEN578-131825

5.0 Tarifs de Transport de l'Expédition Prioritaire par Avion en Provenance et à Destination de l'Europe et du Royaume-Uni

- 5.1 Les services compris dans le tarif par livre sont les suivants:
 - 5.1.1 Le tarif pour le service porte-à-porte pendant le temps de transport comprendra: l'emballage, le camionnage depuis la résidence vers l'entrepôt local pour la préparation au transport aérien, le transport vers l'aéroport commercial, les frais de fret aérien (y compris le manutention au terminal et les taxes), la livraison à la résidence au point de destination, le déballage, la préparation de documents et les 30 premiers jours d'entreposage temporaire. Les tarifs comprennent tout autre service requis pour faire le déménagement qui peut ne pas être précisé autrement excluant les droits de douanes et taxes.
- 5.2 Tarifs (tarifs au/quintal (q) basé sur le total du poids net):

5.2.1 Direction ouest:

De Zone "6" À	Services d'Origine/Destination Combinés
Zone 1	\$x.xx/q
Zone 2	\$x.xx/q
Zone 3	\$x.xx/q
Zone 4	\$x.xx/q
Zone 5	\$x.xx/q

De Zone "7" À	Services d'Origine/Destination Combinés
Zone 1	\$x.xx/q
Zone 2	\$x.xx/q
Zone 3	\$x.xx/q
Zone 4	\$x.xx/q
Zone 5	\$x.xx/q

Remarque : Les aéroports du Royaume-Uni incluent parfois les frais d'entreposage, car un formulaire de déclaration de douane C2 doit être rempli l'expéditeur avant que les douanes autorisent la mainlevée de la cargaison.

5.2.2 Direction est:

À Destination de la Zone "6" en Provenance De	Services d'Origine/Destination Combinés
Zone 1	\$x.xx/q
Zone 2	\$x.xx/q
Zone 3	\$x.xx/q
Zone 4	\$x.xx/q
Zone 5	\$x.xx/q

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

007

Buyer ID - Id de l'acheteur

109zl

EN578-131825/B

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20131825

109zlEN578-131825

À Destination de la Zone "7" en Provenance De	Services d'Origine/Destination Combinés
7 CITTIOVEIIAIICE DE	Odinbilles
Zone 1	\$x.xx/q
Zone 2	\$x.xx/q
Zone 3	\$x.xx/q
Zone 4	\$x.xx/q
Zone 5	\$x.xx/q

- 5.2.3 Pour la collecte d'expéditions prioritaires par avion de la résidence autres que celles qui constituent la cargaison principale, ajouter des frais de x,xx \$/q;
- 5.2.4 Les frais de manutention aux terminaux, s'il y a lieu, seront payés selon les factures réelles de tiers;
- 5.2.5 La protection des devises ne s'applique pas pour ce service;
- 5.2.6 Un lettre de transport distinct doit accompagner chaque facture de transport des expéditions prioritaires par avion. Les expéditions prioritaires par avion doivent être facturés séparément.

6.0 Expédition Prioritaire par Avion :

6.1 EN PROVENANCE D'EMPLACEMENTS N.S.A

Frais (tarifs au/quintal (q) basé sur le total du poids net):

VERS	En Provenance d'Emplacements N.S.A.	Services au Point de Destination
Zone 1		\$x.xx/q
Zone 2		\$x.xx/q
Zone 3		\$x.xx/q
Zone 4		\$x.xx/q
Zone 5		\$x.xx/q
Zone 6		\$x.xx/q
Zone 7		\$x.xx/q

6.1.1 L'entrepreneur doit obtenir trois soumissions pour le fret aérien prioritaire et les services au point d'origine. L'entrepreneur devra présenter les soumissions originales obtenues ou fournir une justification s'il a obtenu moins de trois soumissions. Les soumissions doivent être examinées et approuvées par l'AM avant le début des services. Les soumissions de fret aérien doivent inclure le GTT, qui doit être respecté. Ces soumissions, ainsi que les factures réelles payées à des tiers, doivent être présentées avec les factures du déménagement. L'entrepreneur peut parfois demander à ses sous-traitants d'obtenir des soumissions pour leur compte. Toutefois, au Canada, il ne sera payé que le coût réel payé au fournisseur de services tiers et les frais d'administration s'appliqueront conformément au paragraphe 12.5. Une copie de ces factures payées doit être présentée avec la facture finale.

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation Amd. No. - N $^{\circ}$ de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur EN578-131825/B 007 109z1

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME 109zIEN578-131825

6.1.2 Le tarif comprend: le camionnage de l'aéroport à l'entrepôt local, la livraison à la résidence au point de destination, le déballage, la préparation de documents et les 30 premiers jours d'entreposage temporaire.

- 6.1.3 Les frais de manutention aux terminaux, s'il y a lieu, seront payés selon les factures réelles de tiers; et
- 6.1.4 La protection des devises ne s'applique pas pour ce service.
- 6.2 À DESTINATION D'EMPLACEMENTS N.S.A.

Frais (tarifs au/quintal (q) basé sur le total du poids net):

EN PROVENANCE DE	À Destination d'Emplacements N.S.A.	Services au Point d'Origine
Zone 1		\$x.xx/q
Zone 2		\$x.xx/q
Zone 3		\$x.xx/q
Zone 4		\$x.xx/q
Zone 5		\$x.xx/q
Zone 6		\$x.xx/q
Zone 7		\$x.xx/q

- 6.2.1 L'entrepreneur doit obtenir trois soumissions pour le fret aérien prioritaire et les services au point de destination. L'entrepreneur devra présenter les soumissions originales obtenues ou fournir une justification s'il a obtenu moins de trois soumissions. Les soumissions doivent être examinées et approuvées par l'AM avant le début des services. Les soumissions de fret aérien doivent inclure le GTT, qui doit être respecté. Ces soumissions, ainsi que les factures réelles payées à des tiers, doivent être présentées avec les factures du déménagement. L'entrepreneur peut parfois demander à ses sous-traitants d'obtenir des soumissions pour leur compte. Toutefois, au Canada, il ne sera payé que le coût réel payé au fournisseur de services tiers et les frais d'administration s'appliqueront conformément au paragraphe 12.5. Une copie de ces factures payées doit être présentée avec la facture finale.
- 6.2.2 Les services au point d'origine comprennent: le chargement, le camionnage de la résidence à l'entrepôt local pour la préparation au transport aérien, la livraison à l'aéroport, la préparation de documents et les 30 premiers jours d'entreposage temporaire.
- 6.2.3 Les frais de manutention aux terminaux, s'il y a lieu, seront payés selon les factures réelles de tiers; et
- 6.2.4 La protection des devises ne s'applique pas pour ce service.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EN578-131825/B

007

109zl

20131825

File No. - N° du dossier 109zIEN578-131825 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7.0 Entreposage en Cours de Déménagement

7.1 Entreposage en cours de déménagement après 30 jours : x,xx \$/lb/jour;

Le tarif d'entreposage en cours de déménagement s'appliquera si la cargaison est déchargée dans un entrepôt ou laissée dans un conteneur maritime. Aucuns autres frais, comme des frais de surestaries, ne seront exigés.

8.0 Europe - Déménagemensts Locaux ou à l'Intérieur de l'Europe

L'entrepreneur sera payé conformément aux modalités de paiement suivantes pour les travaux exécutés dans le cadre du contrat. L'entrepreneur doit toujours essayer de peser les expéditions soient à l'origine ou à destination.

8.1 GÉNÉRALITÉS

Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans la présente section sont indiqués en dollars canadiens. La protection des devises ne s'applique pas pour ce service.

8.2 TARIFS

- 8.2.1 Les tarifs relatifs aux déménagements en provenance et à l'intérieur de l'Europe et du Royaume-Uni ont été fixés, conformément à l'énoncé de travail.
- 8.2.2 Les frais comprennent la consultation préalable au déménagement, le préemballage, l'emballage, la manutention des M&E entre le lieu de résidence et le moyen de transport, le chargement, transport de la résidence d'origine à la résidence de destination (Porte-à-porte) par voies terrestre ou maritime, le temps d'attente, le déchargement, le déballage, le service de navette, les permis de stationnement, le levage, l'abaissement, l'arrimage, jusqu'à 30 jours d'entreposage temporaire au besoin, la préparation de documents et tout autre service requis pour faire le déménagement qui peut ne pas être précisé autrement excluant les droits de douanes et taxes.

Tarifs au quintal (q) / km basé sur le total du poids net

Distance	Services d'Origine à Destination Combinés	
jusqu'à 999 KM	\$ x.xx par q/km	
1,000 à 1,999 KM	\$ x.xx par q/km	
2,000 à 2,999 KM	\$ x.xx par q/km	
3,000 à 3,999 KM	\$ x.xx par q/km	
4,000 à 4,999 KM	\$ x.xx par q/km	

8.2.3 Les frais de transbordeur seront remboursés au coût actuel supporté par une facture à l'appui.

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation

EN578-131825/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20131825

Amd. No. - N° de la modif. $007 \label{eq:condition}$

File No. - N° du dossier

109zIEN578-131825

100.1

109zl

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

8.3 EXPÉDITIONS DE VÉHICULES - A L'INTÉRIEUR DE L'EUROPE

- 8.3.1 L'entrepreneur doit obtenir trois soumissions pour le déménagement des véhicules personnels porte à porte, tarifs tout compris (déplacement en mer, transport intérieur et services au point de destination). Il doit obtenir des soumissions de transporteurs routiers si le transport maritime est impossible. L'entrepreneur devra présenter les soumissions originales obtenues ou fournir une justification s'il a obtenu moins de trois soumissions. Les soumissions doivent être examinées et approuvées par l'AM avant le début des services. Toutes les soumissions doivent inclure le GTT, qui doit être respecté. Ces soumissions, ainsi que les factures réelles payées à des tiers, doivent être présentées avec les factures du déménagement. L'entrepreneur peut parfois demander à ses sous-traitants d'obtenir des soumissions pour leur compte. Toutefois, au Canada, il ne sera payé que le coût réel payé au fournisseur de services tiers et les frais d'administration s'appliqueront conformément au paragraphe 12.5. Une copie de ces factures payées doit être présentée avec la facture finale.
- 8.3.2 Si le véhicule personnel est expédié par mer: le tarif comprend l'acceptation du véhicule au point d'origine, la préparation du rapport sur l'état du véhicule, le nettoyage pour assurer la conformité aux exigences agricoles du pays destinataire, l'entreposage sécuritaire pendant une durée maximale de trente (30) jours, et la préparation de documents.

Tarifs fermes tout compris

xx,xx \$ CAN

Le chargement, le calage et l'arrimage en conteneurs, au esion, pour empêcher les mouvements pendnat le transport. xx,xx \$ CAN

9.0 Protection Valeur à Neuf (PVN) - M et E et Pretection - Véhicule Personelle

9.1 TARIFS

9.1.1

La responsabilité de la perte ou de l'endommagement des M et E ou d'un véhicule personnel incombe à l'entrepreneur. Les modalités de couverture sont conformes à l'énoncé de travail du présent contrat. La PVN sera payée en fonction du poids réel combiné des expéditions maritime et aérienne. La règle des 110 p. 100 et la protection des devises ne s'applique pas.

Couverture pour déménagement outre-mer (comprend l'entreposage en

jusqu'à 10 000 lb (100 000 dollars)......\$x.xx

Pour chaque tranche de 1 000 \$ au-delà de la protection de 100 000\$ (plus de 10 000 lb).....\$x.xx

Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-131825/B

Amd. No. - N° de la modif. 007

Buyer ID - Id de l'acheteur

109zl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No - No du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20131825

109zIEN578-131825

- 9.1.3 PVN additionelle pour les évaluations déclarées par l'expéditeur sue la valeur figurant à l'annexe A de l'énoncé de travail (à facturer à l'expéditeur) :
 - 9.1.3.1 Déménagements de longue distance : x,xx \$ par tranche de valeur de 1 000 \$
 - valeur de 1 000 \$
- Protection pour véhicule personnel: 9.1.4

La protection est la couverture en cas de perte du véhicule ou de dommage à celui-ci tandis que l'entrepreneur l'a en sa possession et que ce dernier en assure le déménagement du point d'origine au point de destination. La protection sera versée en fonction de la valeur tirée du Canadian Red Book (évaluations officielles pour les véhicules usagés et les vieux véhicules/vieilles camionnettes au Canada) pour les mois au cours duquel l'aorder de déménagment a été envoyé, plus le prix des équipements originaux en option du manufacturier ou la valeur estimée.

xx,xx \$ par tranche de valeur de 1 000 \$

10.0 **Protection des Devises**

Les taux de change seront incorporés en fonction des pourcentages suivants : 25 p. 100 des services au point d'origine (OA), 50 p. 100 des coûts sont liés au transport (normalement payés en dollars américains) et 25 p. 100 des services à destination (DA). Le taux d'échange sera fondé sur le taux d'échange mensuel moven de la Bangue du Canada pour le mois où le service aura été rendu. Http://www.bankofcanada.ca/pdf/nrma06-05.pdf.

Par exemple, pour les déménagements effectués en mai 2014 de l'Europe au Canada, le taux de change était : EURO - 1,4159 et \$US - 1,1095 \$.

En fonction des valeurs du marché, la facture de l'expédition s'élève à 10 000 \$.

2 500 \$ en Euros (25 %), 5 000 \$ en dollars US (50 %) et 2 500 \$ en dollars canadiens (25 %).

 $2,500.00 \times 1.4159 = 3,539.75$ \$5,000.00 x 1.1095= 5,547.50 $2,500.00 \times 1.00 = 2,500.00$ Facture totale: 11,587.25

11.0 Indexation des Taux

Pour la période du contrat du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2016 et pour les périodes d'option du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2017, du 1er novembre 2017 au 31 octobre 2018 et du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019, les tarifs doivent être augmentés comme suit :

L'entrepreneur doit fournir, dans le cadre des conditions préalables au début du contrat, une copie de

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif.

EN578-131825/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20131825

007

File No. - N° du dossier 109zIEN578-131825 Buyer ID - Id de l'acheteur

109zl

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

son accord quant à la ligne d'expédition pour les deux premières années, si l'entrepreneur souhaite être rémunéré pour l'augmentation réelle des coûts d'expédition. À la fin des deux premières années, l'entrepreneur doit fournir l'accord renouvelé avec l'expéditeur. Le Canada augmentera la portion des taux ferme tout compris relative à l'expédition (50 p. 100 du coût total) en fonction du pourcentage réel de l'augmentation du taux d'expédition. Cette augmentation ne sera pas assujettie à un plafond. Les autres 50 p. 100 du taux ferme tout compris couvrant les services outre-mer et en Amérique du Nord seront assujettis aux indices sélectionnés par le soumissionnaire ou au plafond sélectionné par le soumissionnaire, si ce plafond est moins élevé.

Si l'entrepreneur ne fournit pas une copie de son accord quant à la voie d'expédition pour les deux premières années du contrat avant le début de celui-ci, tous les taux fermes tout compris couvrant tous les services seront assujettis aux indices sélectionnés par le soumissionnaire ou au plafond sélectionné par le soumissionnaire, si ce plafond est moins élevé.

11.1 CALCUL DE L'INDEXATION DE L'AJUSTEMENT DES PRIX PENDANT LA DURÉE DU CONTRAT

Formule d'indexation de l'ajustement des prix :

où.

R = Pourcentage d'indexation de août 2014 au mois de août de l'année en cours

A = Indice du premier indice en août 2014

Ao = Indice du premier indice au mois de août de l'année en cours

B = Indice du deuxième indice en août 2014

Bo = Indice du deuxième indice au mois de août de l'année en cours

M% = Facteur de pondération du premier indiceN% = Facteur de pondération du deuxième indice

Remarque: Aux fins de cet exemple, seuls deux indices sont utilisés. Il est possible d'utiliser plus de deux indices pour calculer l'ajustement des prix; cependant, la somme des facteurs de pondération ne peut pas dépasser 100 p. 100.

Les prix/taux annuels applicables à inclure annuellement dans la section du contrat consacrée aux modalités de paiement seront déterminés en appliquant l'augmentation en pourcentage de l'indexation de l'ajustement des prix aux prix/taux estimés par le soumissionnaire en dollars de 2013. L'augmentation en pourcentage sera calculée à partir de la période de base allant de août 2013 au mois de août de l'année au cours de laquelle la période du contrat actuelledébute, à savoir le 1er novembre.

Par exemple, pour l'année qui commence en novembre 2015, la troisième année de la période de contrat initiale, les prix/taux estimés par le soumissionnaire, en dollars de 2013, seraient ajustés comme suit.

Hypothèses:

R = Pourcentage d'indexation de août 2014 à août 2015

A = 140,0 (premier indice en août 2014)

Ao = 146,5 (premier indice en août 2015)

B = 370,6 (deuxième indice en août 2014)

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

109zl

EN578-131825/B

007 File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20131825

109zlEN578-131825

Bo = 396,3 (deuxième indice en août 2015) M%= 70 p. 100 (pondération du premier indice) N% = 30 p. 100 (pondération du deuxième indice)

$$R = (.0325 + .0208) X 100$$

$$R = 5,33 \text{ p. } 100$$

Par conséquent, les prix/taux estimés pour l'année qui commence le 1er novembre 2015, en dollars de 2013, augmenteraient de 5,33 %.

Pour chacune des périodes de 12 mois précisées, les prix applicables seront ajustés à compter du 1er novembre de chaque nouvelle année. L'entrepreneur doit aviser l'autorité contractante par écrit et fournir des copies des indices utilisés pour calculer l'augmentation requise ou l'adresse des sites Web sur lesquels les indices ont été obtenus. L'agent des contrats vérifiera les renseignements et modifiera le contrat en conséquence afin qu'il reflète les prix révisés. En attendant que les ajustements de prix soient apportés grâce à une modification de contrat, les prix pour la dernière période de 12 mois seront utilisés.

Si certains indices d'ajustement des prix précisés dans le contrat ne sont plus valides, les parties intéressées devraient immédiatement s'entendre pour établir des indices de remplacement ou formuler des ajustements conformes à ceux prévus dans le contrat.

Tout montant inférieur à zéro qui aura été déterminé à l'aide de la formule précisée par l'entrepreneur sera considéré comme égal à zéro.

OU

11.2 AUGMENTATION DU PLAFOND EN POURCENTAGE

Période du contrat	Date	Augmentation du plafond en pourcentage
Période de contrat 3	01 novembre /15 au 31 octobre/16	
Période d'option 1	01 novembre/16 au 31 octobre/17	
Période d'option 2	01 novembre/17 au 31 octobre/18	
Période d'option 3	01 novembre/18 au 31 octobre /19	

12.0 Facturation

12.1 L'entrepreneur doit faire ce qui suit :

- a. présenter toutes les factures comportant tous les frais, les tarifs établis ou les frais de tiers pour les services fournis dans les 60 jours qui suivent la prestation d'instructions de livraison à la Section centrale de paiement du DSSCM 5;
- b. présenter une facture distincte pour les expéditions des articles de ménage et des

Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-131825/B

20131825

Client Ref. No. - N° de réf. du client

007 File No. - N° du dossier

109zIEN578-131825

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

109zl

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

effets personnels (AM et EP) (air et mer) et une pour les expéditions de véhicules personnels (VP):

- inclure les renseignements suivants sur la facture : date de facturation, nom de C. l'expéditeur, numéro de la demande de déménagement, date à laquelle le service est demandé (DSD), nom du point d'origine et de destination, poids réel et constructif, ainsi que tous les frais applicables comprenant les renseignements pertinents ou les documents d'autorisation;
- d. facturer tous les services selon les tarifs établis ou les frais de tiers approuvés; les montants des factures sont en dollars canadiens;
- e. s'il faut convertir des devises, on doit le faire à l'aide du convertisseur de devises de la Banque du Canada en utilisant la date à laquelle le paiement a été effectué au fournisseur ou à la date de réception de la facture. La copie du convertisseur de devises de la Banque du Canada doit être jointe à la facture.
- f. fournir les pièces justificatives suivantes :
 - i. pour l'expédition des AM et EP : originaux des billets de pesage, copie de la demande de déménagement, copie de l'inspection préalable au déménagement, connaissement ou connaissement aérien, feuilles d'inventaires signées et datées, et certificat de déballage signé et daté:
 - ii. pour l'expédition de véhicules personnels : rapport sur l'état des véhicules signé et daté au point d'origine et au point de destination, connaissement;
 - pour l'expédition des AM et EP aux emplacements n.s.a. : copie des iii. soumissions obtenues et courriel d'approbation du responsable ministériel, copie d'inspection préalable au déménagement, soumissions approuvées modifiées selon le poids évalué, copie des factures payées de tiers, originaux des billets de pesage, feuilles d'inventaires signées et datées, connaissement, et tout document à l'appui des frais approuvés;
 - pour l'expédition de véhicules personnels aux emplacements n.s.a : copie des iv. soumissions obtenues et courriel d'approbation du responsable ministériel, copie des factures payées de tiers, rapport sur l'état des véhicules signé et daté au point d'origine et au point de destination, connaissement et tout document à l'appui des frais additionnels approuvés:
- 12.1 Les factures relatives à un emplacement N.S. A. Doivent préciser l'ensemble des services rendus et être appuyées par toutes les factures de tiers, une copie de la lettre de transport signée et datée, les billets de pesage originaux, l'inventaire daté et signé, et le rapport sue l'état du véhicule signé et daté. Au besoin, une copie du convertisseur de monnaies de la Banque du Canada peut être jointe. Les conversion doivent être effectuées à l'aide de la date à laquelle le paiement a été fait au fournisseur de services tiers.
- 12.2 Le Canada se réserve le droit de vérifier les factures. Par conséquent, l'entrepreneur doit fournir à l'AM des documents ou des pièces justificatives sur demande. Le Canada paiera toutes les factures par chèque ou transfert électronique.
- 12.3 Le Canada renvoie à l'entrepreneur les factures erronées ou incomplètes en décrivant brièvement les corrections à apporter avant de les renvoyer.
- 12.4 En cas d'écart entre le montant de la facture et le paiement effectué, l'entrepreneur doit aviser l'autorité ministérielle de l'AM dans les 30 jours qui suivent la réception du paiement.
- 12.5 Factures de tiers doivent accompagner la facture de l'Entrepreneur pour prendre en charge le paiement de la taxe Administrative. Factures de tiers pour des emplacements Ailleurs

EN578-131825/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20131825

Amd. No. - N° de la modif. $007 \label{eq:condition}$

File No - N° du dossier

109zlEN578-131825

Buyer ID - Id de l'acheteur

109zl

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Non-specifiées / NSA et pour les instances lorsque les Frais de Terminal sont engagés en raison d'un contrôle douanier au port sur les mouvements en direction ouest peuvent seulement engager une seule facture par commande de mouvement. Frais fixe administratif est de \$ 100.00, par passer commande selon le cas.

13.0 Règle des 110 p. 100

- Lorsque le poids réel dépasse le poids estimé de plus de 10 p. 100, le gouvernement fédéral ne paie pas plus que les frais totaux liés à 110 p. 100 du poids estimé. L'entrepreneur peut modifier l'estimation en tout temps, mais au plus tard la journée précédant le chargement. L'AT et l'expéditeur doivent recevoir l'estimation révisée imprimée.
- L'entrepreneur doit soumettre des factures qui reflètent, le cas échéant, les frais relatifs à au plus 110 p. 100 du poids estimé. Par exemple, si le poids estimé est de 10 000 livres et que le poids réel, selon la billet de pesage, se chiffre à 12 000 livres, l'entrepreneur doit rédiger sa facture pour un poids de 11 000 livres (110 p. 100 du poids estimé).

14.0 Entreposage

- 14.1 L'entreposage en cours de déménagement ne sera pas autorisé tant que la cargaison complète ne sera pas arrivée à destination
- 14.2 Les factures pour tous les frais d'entreposage doivent indiquer le poids des articles de ménage entreposés aux frais de l'État. En outre, il faut présenter une copie de la lettre de transport sur laquelle doivent figurer les dates de réception et de livraison, ainsi que la signature de l'expéditeur, du transporteur ou de l'exploitant d'entrepôt, pour prouver la réception de la marchandise.
- Dans certaines circonstances, un ordre de déménagement sera émis à l'égard d'une cargaison destinée à être entreposée à long terme au Canada; l'envoi doit être adressé à un entrepôt de stockage du sous-traitant. Sur réception de la cargaison, l'AT au point de destination émettra un ordre de déménagement distinct dans le cadre du contrat des services de déménagement d'articles de ménage pour que le service des déménagements à l'échelle nationale prenne la cargaison en charge pendant son entreposage à long terme au Canada. Tous le frais relatifs au déménagement seront payés sous contrat international, seulement les frais d'entreposage à long terme et PVN seront payés. Les conditions et le taux relatifs au contrat des services de déménagement d'articles de ménage à l'échelle nationale s'appliqueront.

15.0 Déménagements Urgents - Prime d'Encouragement

Dans le cas des déménagements urgents en provenance et à destination d'emplacements outre-mer pour lesquels une réservation a été faite de 0 à 10 jours civils avant la date de chargement, une prime d'encouragement de 500 \$ sera versée. Les primes d'encouragement doivent être incluses sur la facture finale présentée relativement au déménagement. La protection des devises ne s'applique pas pour ces service.

EN578-131825/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20131825

Amd. No. - N° de la modif. $007 \label{eq:condition}$

File No. - N° du dossier 109zIEN578-131825 Buyer ID - Id de l'acheteur

109zl

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

16.0 Frais

16.1 Le gouvernement du Canada ne paiera que les frais qui figurent dans le présent contrat et qui sont autorisés et réels, aux taux en vigueur à la date de chargement (date à laquelle le service est demandé).

17.0 Modification de Factures

- 17.1 Les factures seront modifiées comme suit, dans les situations suivantes :
 - a. lorsque des articles non admissibles sont transportés : ajustement du poids et des frais:
 - b. lorsque des articles à quantité limitée sont transportés et que les limites sont dépassées : ajustement du poids et des frais;
 - c. lorsque des services non admissibles sont facturés : ajustement des frais.